



Structures Non Commerciales

INFORMATIONS GENERALES

Type de société : Société d'Etat
 Date de création : 28 décembre 2011
 Capital social : 1 milliard FCFA
 Capitaux propres : 1,446 milliards FCFA (-28%)
 Participation Financière Publique : 100%
 PCA : KONE Souleymane
 DG : SANOGO Amara
 Adm MBPE : ASSI Franck Arnaud
 Adm MINHAS : DIOMANDE Drissa

A propos de l'ONAD

L'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) est chargé d'assurer l'accès aux installations d'assainissement et de drainage, de manière durable et à des coûts compétitifs, à l'ensemble de la population nationale. A cet effet, il assure la maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) et la maîtrise d'œuvre (MOE) des projets liés aux ouvrages et aux infrastructures d'assainissement et de drainage.

En 2022 c'est, entre autres :

- ❖ 60% des travaux de construction de la station de traitement des boues de vidange de Yamoussoukro réalisés ;
- ❖ 8 agréments pour l'activité de dépotage des boues de vidange ;
- ❖ 62% de taux moyen d'exécution des travaux de construction d'ouvrages de drainage dans les villes de Dimbokro et Bondoukou.

REPARTITION DU CAPITAL

Actionnariat	(%)
ETAT DE COTE D'IVOIRE	100,00

PERSPECTIVES 2023

Au titre des perspectives pour l'exercice 2023, l'ONAD envisage l'achèvement :

- de l'étude APD pour la construction et renforcement des d'ouvrages de drainage des eaux pluviales dans le district d'Abidjan ;
- de l'étude de drainage du réseau secondaire et tertiaire du Bassin versant Bonoumin - Palmeraie - Allabra ;
- des travaux de construction des barrages écrêteurs B6 et B13.

En 2022, l'ONAD a poursuivi ses efforts en matière d'amélioration de l'accès au réseau d'assainissement et de drainage. Ainsi, au titre de la gestion de l'assainissement autonome, l'ONAD a réalisé 60% des travaux de construction de la station de traitement des boues de vidange de Yamoussoukro, délivré huit (8) agréments pour l'activité de dépotage des boues de vidange et entamée le processus de signature de onze (11) autres projets d'agrément.

En ce qui concerne l'entretien et l'exploitation des infrastructures d'assainissement, l'office a procédé au curage de plusieurs ouvrages de drainage primaire dans le District d'Abidjan, notamment les bassins tampons de CIE, Fraternité Martin, du lycée Technique et du Banco.

Quant à la réhabilitation et au développement des infrastructures d'assainissement collectif et de drainage, l'ONAD est en phase d'achèvement des travaux de construction d'ouvrages de drainage dans les villes de Dimbokro et de Bondoukou avec un taux moyen d'exécution de 62%. Par ailleurs, l'Office a engagé les travaux de construction des canaux d'eaux pluviales à Séguéla, Soubré et Grand-Bassam.

Le chiffre d'affaires de l'office s'établit à 462 millions FCFA en 2022, en baisse de 58% par rapport à l'exercice 2021. Cette régression est liée aux effets conjugués des retards dans les études et travaux d'infrastructures et aux nouveaux taux de facturation de la MOD appliqués conformément à la nouvelle convention de délégation de service public signée entre l'Etat et la société. Ainsi, les produits d'exploitation connaissent une baisse de 43%, en s'établissant à 800 millions FCFA contre 1 405 millions FCFA en 2021.

Quant aux charges d'exploitation, elles ont été exécutées à hauteur de 2 475 millions FCFA, sensiblement identique à l'exercice 2021.

Le résultat d'exploitation qui en découle est déficitaire et se chiffre à -1 674 millions FCFA. Ce déficit est en partie absorbé par le résultat HAO de 1 415 millions FCFA essentiellement dû à la subvention d'équilibre de 1,47 milliard FCFA.

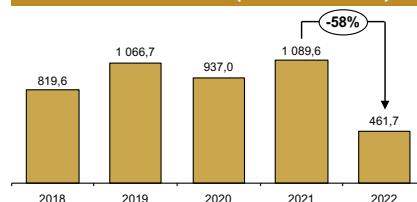
En définitive, il ressort un résultat net déficitaire de 269 millions FCFA contre un résultat net bénéficiaire de 6,5 millions FCFA en 2021. Ce résultat exceptionnel de l'exercice 2022 est en lien avec l'application des nouveaux taux de facturation de la MOD.

Par ailleurs, les impôts dus à l'Etat, au titre de la gestion 2022, se fixent à 47 millions FCFA (impôts et taxes 37 millions FCFA, impôts BIC 10 millions FCFA), contre 58 millions FCFA en 2021.

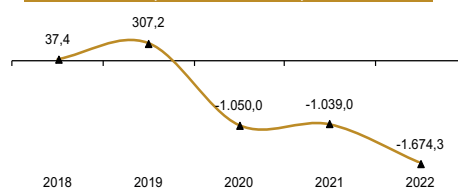
FAITS MARQUANTS

- Opérationnalisation du Fonds National de l'Assainissement et de Drainage (FNAD), créé par décret n°2011-483 du 28 décembre 2011 ;
- Premier prix de la performance économique et financière du secteur non-marchand, au titre de l'édition 2022 ;
- Libération des emprises des réseaux et ouvrages d'eaux usées et d'eaux pluviales du District d'Abidjan pour un montant de 74 millions FCFA ;
- Acquisition de deux (2) terrains disposant d'arrêtés de cessions signés du Ministre en charge de la Construction.

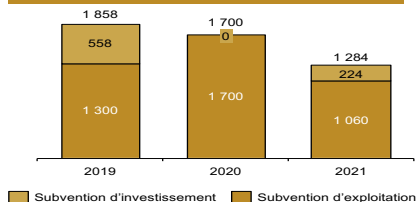
CHIFFRE D'AFFAIRES (MILLIONS FCFA)



RÉSULTAT D'EXPLOITATION (MILLIONS FCFA)



SUBVENTIONS (MILLIONS FCFA)



RÉSULTAT NET (MILLIONS FCFA)

